REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MÍNISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE =-=-=-=

SECRETARIAT GENERAL

2-2-----

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNIQUE N

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=-=-=-= DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

Peace-Work-Fatherland =_=_=_=.=.= MINISTRY OF PUBLIC HEALTH =-=-=-=-=-SECRETARIAT GENERAL =-=-=-=-=

REPUBLIC OF CAMEROON

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING =_=_=_=

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

Diciminsanteiscidrepisdbeismp du <u>2 1 SEP</u>T

Portant publication des résultats de la Demande de Cotation n°032/D56-455/DC/MINSANTE/CIPM/2021 du 02 Août 2021, pour la fourniture des tests de diagnostic du paludisme

Financement: BF 2021

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

2 1 SEP 2021

Par Décision 2933 --- Diminsante/sc/drfp/sdef/smp du_

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire de la Demande de Cotation susvisé aux montant et délai ci-après:

Pojek INTO IOM ANI	Attributaire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exéculion	observations
Fourniture des tests de diagnostic du paludisme	ETS GRAND LUX BP : 979 Yaoundé	46 213 000	30 jours	Proposé attributaire
	ETS MACAO YRADING BP : 34297 Yaqundé	28 727 000	Non indiqué	Eliminé pour non respect de la validité des offres : article de la consultation e offre jugée irrecevable pour délai de livraison non précisé coff article ? de l'avis : recevabilité des offres
	ETS DGBS BP : 3258 Doyala	46 864 974	Non indiqué	Eliminé pour non respect de la validité des offres : article de la consultation e offre jugée irrecevable pour délai de livraison non précisé ceft article 9 de l'avis : recevabilité des offres

Le mandataire de ladite entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu, est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

<u>Ampliations</u>:

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/MINSANTE
- CFC/MINSANTE;
- DRFP/SDBF/SMP;
- CHRONO/ARCHIVES

